



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
28 SEPTEMBRE 2016**

**Numéro**

DEL 2016.09.28/162

**Thème : DÉLÉGATION DE  
SERVICE PUBLIC 2**

**Objet :** SPL ESHD :  
AVENANT AU CONTRAT  
POUR LE COMITÉ  
D'ORIENTATION  
STRATÉGIQUE (COS.)

**Convocation****Date :** 21/09/2016**Affichage :** 21/09/2016**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 25

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 30

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1531-1 ;

Vu la délibération du 4 novembre 2015, n°DEL 2015.11.04/191, approuvant les statuts de la SPL Eau Services Haute Durance, la prise de participation et la désignation des représentants de la collectivité au sein de la SPL ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la SPL Eau Services Haute Durance du 29 juin 2016 approuvant la composition du Comité d'Orientation Stratégique ;

Considérant qu'en application de l'article 22 des statuts de la SPL Eau Services Haute Durance, il est constitué un Comité d'Orientation Stratégique composé des représentants des différentes collectivités actionnaires ;

Par délibération du 4 novembre 2015, n°DEL 2015.11.04/191, le Conseil Municipal a approuvé les statuts de la Société Publique Locale Eau Services Haute Durance, ainsi que la prise de participation de la commune au capital de la SPL ESHD et la désignation des représentants de la collectivité au sein de cette société.

La Ville de Briançon est alors devenue actionnaire de la SPL ESHD à hauteur de 80 % du capital (soit 29 600€).

Les conseillers municipaux suivants ont été désignés comme représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale de la SPL ESHD :

- M. Gérard FROMM ;
- M. Thibault MILLET ;
- M. Maurice DUFOUR
- Mme Renée PETELET ;
- M. Marcel CIUPPA ;
- M. Yvon AIGUIER ;
- Mme Aurélie POYAU ;
- M. Romain GRYZKA ;
- M. Marc BREUIL.

L'article 22 des statuts de la Société Publique Locale prévoit la création d'un Comité d'Orientation Stratégique dont la fonction est de donner un avis conforme sur les projets de décision portant sur les orientations stratégiques, sur la gouvernance, la vie sociale et l'activité opérationnelle de la société.

Ce comité a pour objet de valider le critère du contrôle analogue permettant de bénéficier des dispositions applicables aux quasi-régies.

Ce comité a reçu l'approbation du Conseil d'Administration de la SPL ESHD (délibération du 29 juin 2016) et sa composition a été définie.

Parmi les représentants de la Ville de Briançon, mentionnés ci-avant, les conseillers municipaux suivants, administrateurs de la SPL ESHD, sont désignés pour siéger au Comité d'Orientation Stratégique :

- M. Gérard FROMM ;
- M. Marcel CIUPPA ;
- Mme Aurélie POYAU ;
- M. Romain GRYZKA.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver la nomination des représentants de la ville, ci-dessus énumérés, pour siéger au sein du Comité d'Orientation Stratégique de la Société Publique Locale Eau Services Hautes Durance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 29**

**CONTRE : 1** (PEYTHIEU Éric)

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**  
TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**  
NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.



